



Commune de CHATENOY-EN-BRESSE

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 17 janvier 2025

Date de la convocation :
10 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 janvier,
l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la
présidence de Mme le Maire, Joëlle SCHWOB.

- o Membres en exercice : 14
- o Présents : 12
- o Votants : 13
- o Pour : 13
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale,
FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, MOUGEOT Jeanine,
DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice,
MERLE Christelle, CHANTEPERDRIX Guy
Représentés : FEVRE Franck par CHANTEPERDRIX Guy
Excusés : LEGRAND Valérie
Absents : --

Secrétaire de séance : Benoit CLEMENT

DE-004-2025

Travaux rue Vigne Renard – convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Châtenoy-en-Bresse et la commune d'Oslon relative aux études de maîtrise d'œuvre et études annexes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29,

Vu l'article L.2422-12 du code de la commande publique ;

Vu le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexé ;

Considérant que lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Considérant que cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ;

Considérant que les communes de Châtenoy-en-Bresse et d'Oslon souhaitent réaliser l'aménagement de la rue Vigne Renard;

Considérant que pour assurer la cohérence de cette opération, les deux communes ont jugé opportun que cette étude soit réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Commune de Châtenoy-en-Bresse, qui agira en tant que « maître d'ouvrage unique de l'opération » ;

Considérant que cette convention porte dans un premier temps sur les études de maîtrise d'œuvre, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et les études annexes ;

Considérant que le cout global prévisionnel de ces études est estimé :

-Maîtrise d'œuvre estimé à 17 000 € HT, soit 20 400€ TTC ;

-Etudes annexes estimé à 2 600 € HT, soit 3 120€ TTC;

-Assistance à maîtrise d'ouvrage estimé à 10 890 €

TOTAL MAITRISE D'ŒUVRE ET ETUDES ANNEXES : 19 600 € HT soit 23 520 € TTC

TOTAL ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : 10 890€

Considérant que les dépenses liées à ces études seront supportées par les deux communes suivant la clé de répartition suivante :

- 50% pour la commune de Châtenoy-en-Bresse
- 50% pour la commune d'Oslon

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Châtenoy-en-Bresse et la commune d'Oslon relative aux études de maîtrise d'œuvre et études annexes concernant l'aménagement de la rue Vigne renard pour un montant global prévisionnel suivant :

-Maîtrise d'oeuvre estimé à 17 000 € HT, soit 20 400€ TTC ;

-Etudes annexes estimé à 2 600 € HT, soit 3 120€ TTC;

-Assistance à maîtrise d'ouvrage estimé à 10 890 €

TOTAL MAITRISE D'ŒUVRE ET ETUDES ANNEXES : 19 600 € HT soit 23 520 € TTC

TOTAL ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : 10 890€

APPROUVE la clé de répartition des dépenses relatives à ces études, soit :

- 50% pour la commune de Châtenoy-en-Bresse
- 50% pour la commune d'Oslon

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal de la commune de Châtenoy-en-Bresse ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ;

Mme Le Maire, Joëlle SCHWOB

Le secrétaire de séance, Benoit CLEMENT

Date de transmission de l'acte: 10/02/2025
Date de reception de l'AR: 10/02/2025
071-217101179-DE_004_2025-DE
A G E D I